Régularisez sereinement vos erreurs de déclaration URSSAF

Pourquoi agir spontanément ?

• La déclaration spontanée vous permet d'éviter les pénalités et majorations de retard, à condition d'être de bonne foi.

• Agir rapidement permet de limiter le calcul des intérêts de retard potentiels.

• Cette démarche proactive démontre votre transparence vis-à-vis des services de contrôle.

La procédure de correction en ligne

• Connectez-vous à votre espace personnel sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr.

• Rendez-vous dans la rubrique 'Déclarer et payer'.

• Si le délai de déclaration est dépassé, utilisez la fonctionnalité 'Corriger une déclaration' pour le mois ou le trimestre concerné.

• Saisissez le montant réel du chiffre d'affaires encaissé sur la période rectifiée.

• En cas de sous-déclaration, effectuez le paiement complémentaire immédiatement via le site web.

Modèle de courrier pour justifier votre démarche

• Objet : Déclaration rectificative – absence d'intention frauduleuse.

• Indiquez clairement votre numéro de SIRET et la période de déclaration concernée par l'erreur.

• Précisez le montant du chiffre d'affaires corrigé correspondant à la réalité des encaissements.

• Mentionnez explicitement l'absence d'intention frauduleuse pour clarifier votre démarche.

• Conservez une copie de ce courrier et de la déclaration rectifiée comme preuve de votre bonne foi.

Gestion des conséquences financières

• En cas de trop-versé, la régularisation génère automatiquement un crédit sur votre compte.

• Ce crédit sera déduit de vos prochaines échéances ou pourra être remboursé sur demande.

• En cas de sous-déclaration, le paiement complémentaire doit être finalisé au moment de la correction en ligne.

• Archivez systématiquement tout échange avec l'URSSAF concernant cette régularisation.